



Jean-Marie Colin

*Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle
Ministère de la Culture et de la Communication
(Direction Générale de la Création Artistique)*

Aurélien Djakouane

*Sociologue
Chercheur associé au Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine
(CNRS- Université Montpellier 1)
Coordinateur de l'OPPIC-Observatoire de la Culture*

ETUDE SUR LES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX D'EDUCATION ET DE SOUTIEN AUX ARTS VIVANTS ET AUX ARTS PLASTIQUES

SYNTHESE

Bordeaux et Anduze,

Mars 2015

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
PRESENTATION	4
<i>La mission : éclairer et anticiper.....</i>	4
<i>Un contexte favorable</i>	4
<i>Méthodologie.....</i>	4
1. PANORAMA	6
<i>Les départements : une légitimité sur l'éducation artistique.....</i>	6
<i>Les schémas : un effet levier.....</i>	6
<i>Des choix politiques avant tout... et des états des lieux aussi !.....</i>	6
<i>Une offre qui reste encore à élargir et à structurer.....</i>	7
2. LES SCHEMAS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET LEURS DISPOSITIFS COLLATERAUX.....	8
<i>L'Éducation Artistique et Culturelle en marche</i>	8
<i>La dynamique des enseignements artistiques</i>	8
<i>Pratiques amateurs et éducation... populaire !</i>	9
<i>Les Arts Visuels : une opportunité à saisir</i>	9
<i>La création artistique comme « ressource »</i>	10
<i>Transversalité, expertise, socialisation... les multiples voies de l'action culturelle</i>	10
3. LES ENJEUX MULTIPLES DE LA FORMATION	12
<i>La formation : un rouage de l'effet structurant des schémas</i>	12
<i>Les établissements d'enseignement artistique face aux mutations contemporaines.....</i>	12
<i>L'Éducation Artistique et Culturelle : une question de formation ?.....</i>	13
<i>L'Éducation Artistique et Culturelle : un cadre général pour les politiques publiques ?.....</i>	13
4. LES EFFETS EN TERMES DE POLITIQUES PUBLIQUES	14
<i>Les enjeux par rapport à la décentralisation</i>	14
<i>Les enjeux par rapport à l'Éducation Artistique et Culturelle.....</i>	15
<i>Un nouveau référentiel pour la culture ?</i>	15
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	17
<i>Conclusions.....</i>	17
<i>Perspectives.....</i>	18
BIBLIOGRAPHIE	20

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnels départementaux qui ont répondu au long questionnaire que nous leur avons adressé. Leur participation n'a pas été vaine et leurs réponses nous ont apporté de nombreux éclairages.

Nous tenons également à remercier toutes celles et ceux qui nous ont accueillis lors de nos déplacements partout en France. Que soient ici tout particulièrement remerciés Emmanuel Paysant de l'Ardèche, Jean-Damien Collin du Territoire de Belfort, Cédric Hardy et Cécile Aubert des Bouches du Rhône, Philippe Veyrinas de Savoie, Jean-Jacques Gire et Florence Magnanon du Finistère, Corinne Bonnet de la Mayenne, Nicolas Huart et Laurence Loyer-Camebourg de la Manche, Odile Petermann de la Moselle, Sonia Leplat de la Seine-Maritime et Marie-Christiane de la Conté, de la DRAC Nord-Pas de Calais.

Nous voulons aussi remercier l'ensemble des partenaires de cette étude pour les moyens humains et matériels mis à notre disposition. Que soient remerciés l'Assemblée des Départements de France et son Président Claudy Lebreton ; le Ministère de la Culture et de la Communication et son Directeur Général de la Création Artistique Michel Orier ; la Fédération Arts Vivants et Départements et son Président Pierre Diederich et le CANOPEEA et son représentant Roland Bouchon.

Nous souhaitons également remercier les membres du CANOPEEA pour leur soutien et leur aide dans l'organisation des deux journées ouvertes consacrées à notre sujet d'étude. Merci à Gérard Authelain, Stéphane Grosclaude et François Journet de la Plateforme Interrégionale, Christine Barrère, Catherine Baubin et Danielle Grignon de Conservatoires de France, Nicolas Bongrand et Thierry Duval du Collectif RPM (Recherche en pédagogique musicale), Roland Bouchon de « Arts Vivants et Départements », Alain Desseigne et Laurent Gardeux du Conseil des CFMI, Vincent Lalanne et Jean-Pierre Seyvos les Chefs de projet du CANOPEEA, Ludovic Laurent-Testoris de la Confédération Musicale de France, Suzy Marceau de la FNAPEC (Fédération nationale des parents d'élèves des conservatoires), Nicolas Sidoroff de ARTe[F]act, Noëlle Tatich de la FNEIJMA (Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles).

Nous tenons aussi à remercier les membres du comité de pilotage qui, par leur implication et leur bienveillance, ont grandement participé à la réalisation de ce travail. Que soient ici remerciés Catherine Bertin et Anne Fayard de l'Assemblée des Départements de France, Hervé Biseuil et Roland Bouchon de la Fédération Arts Vivants et Départements, Vincent Lalanne et Jean-Pierre Seyvos les deux Chefs de projet du CANOPEEA et Daniel Véron, Chef du Bureau de l'Éducation Artistique et des Pratiques des Amateurs, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale de la Création Artistique.

Nous remercions enfin plus particulièrement Daniel Véron de la DGCA et Floriane Mercier qui lui a succédé au Bureau de l'Éducation Artistique et des Pratiques des Amateurs du Ministère de la Culture et de la Communication, pour leur travail minutieux, et ô combien nécessaire, de relecture de tous les volumes de ce rapport.

Que soient également remerciés nos proches qui nous ont soutenus dans l'accomplissement de ce travail passionnant mais néanmoins laborieux.

PRESENTATION

La mission : éclairer et anticiper

La mission qui nous a été confiée fait suite à la sollicitation du Ministère de la Culture et de la Communication, par l'Assemblée des Départements de France.

L'ADF souhaitait depuis quelques années pouvoir disposer d'une évaluation de la mise en œuvre de la Loi du 13 août 2004, s'agissant des Schémas Départementaux de Développement des Enseignements Artistiques (Chapitre III – Article 101).

Le Ministère a accédé à cette demande au printemps 2013, et a confié une mission à Jean-Marie Colin, Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle afin « *d'éclairer les départements pour l'élaboration et le développement de leur politique concernant l'enseignement, l'éducation et les pratiques artistiques (...) ainsi qu'à une analyse qualitative des évolutions en cours ou prévisibles notamment en ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle (...) et des actions visant au développement des pratiques amateurs* » (Extrait de la lettre de mission).

Le partenariat avec l'ADF et la fédération Arts Vivants et Département a permis d'y associer les compétences d'Aurélien Djakouane, sociologue, chercheur associé au Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CNRS-Université de Montpellier 1) et coordinateur de l'OPPIC-Observatoire de la Culture.

Un contexte favorable

La mission se situe dans un contexte législatif et de mise en œuvre de politiques ambitieuses qui confèrent à celle-ci des opportunités d'étendre la réflexion. Parmi ces opportunités, nous citerons essentiellement : la mise en œuvre de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle ; l'Acte III de la décentralisation et la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) ; l'élaboration d'une loi d'orientation sur la création artistique incluant un volet sur l'enseignement artistique.

Méthodologie

Une enquête nationale par questionnaire

Grâce au travail collégial d'un Comité de Pilotage élargi, nous avons élaboré un questionnaire conséquent devant permettre de recueillir les données les plus exhaustives possibles. Le questionnaire a fait l'objet de plusieurs arbitrages et a été finalisé dans son contenu définitif lors de rencontres à Avignon en juillet 2013.

Nous avouons, malgré ce travail collectif, deux vrais oublis dans les questions posées : les Musiques traditionnelles (alors que les Danses traditionnelles y figurent...) et le lien avec les SOLIMAs (Schémas d'Orientation de développement des Lieux de Musiques Actuelles), qu'il est cependant utile d'envisager.

Plusieurs domaines, pourtant composantes parfois essentielles des dispositifs départementaux, ont été a priori exclus de l'étude : patrimoine et lecture publique. En effet, seuls les « territoires artistiques » de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique) sont traités.

52 questionnaires ont été retournés. Nous considérons qu'ils constituent un échantillon significatif mais évidemment pas exhaustif.

Des rencontres sur tout le territoire

Nous avons ensuite identifié une série de départements auxquels nous avons proposé une rencontre sur place.

Ces rencontres se sont déroulées selon un protocole précis qui a donné lieu à des échanges en deux temps. Un temps en interne avec un ou plusieurs services du Département, le plus souvent (sous des appellations diverses) : culture, éducation, social. Un temps avec des acteurs du territoire dans ces mêmes domaines, proposés et invités par les services du Département.

Parmi ces départements, cinq n'avaient pas répondu à l'enquête. Nous avons néanmoins souhaité les rencontrer, pour deux d'entre eux sous l'égide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernée.

Nous aurons donc au final recueilli les données et/ou témoignages de 56 départements.

Nous n'avons reçu aucune réponse des Départements d'Outre-Mer.

Les limites de l'étude

Plusieurs limites inhérentes à ce travail méritent d'être soulignées pour mieux en évoquer le périmètre et la portée.

Par le cadre méthodologique imposé par le contexte partenarial de cette mission, nous avons pu produire une **observation l'impact de la loi de 2004** relative aux Schémas Départementaux d'Enseignements Artistiques (SDEA) **en tant qu'instrument de politique publique**. Comment ces schéma ont été l'occasion d'une observation plus fine des pratiques de transmission sur les territoires ? Comment ont-ils permis une meilleure structuration de l'offre et des équipements ? Quels dispositifs collatéraux d'accompagnement des pratiques amateurs ont-ils occasionnés ? Quelle préfiguration d'actions d'Education artistique et Culturelle ? Quelle réflexion sur la formation et les pratiques pédagogiques ? Quels formes de partenariats entre les acteurs culturels et au-delà, avec l'action sociale des conseils généraux ? Quelle stratégie les acteurs ont mis en place en l'absence de schéma ? Etc. Bref, autant d'éléments sur lesquels ce rapport revient en détail.

En revanche, en interrogeant exclusivement les services des Conseils Généraux dans la phase quantitative (enquête par questionnaire), nous n'avons **pas pu observer l'impact de ces dispositifs sur la sociologie des publics visés**. C'est une limite à ce travail, et non des moindres. Mais engager une telle observation aurait nécessité un protocole d'enquête plus long, plus développé et plus coûteux. Les partenaires en présence n'en avaient pas les moyens. A tout le moins, les témoignages recueillis nous permettent de considérer l'élargissement dans le ciblage des publics que ces dispositifs ont occasionnés.

1. PANORAMA

En guise de présentation liminaire, nous avons choisi de dresser un panorama à l'aide des principaux résultats de l'enquête par questionnaire en nous concentrant sur trois types d'indicateurs : les données budgétaires ; le développement des schémas ; les établissements ressources.

Les départements : une légitimité sur l'éducation artistique

Avec toutes les réserves que l'on peut émettre sur la précision des données disponibles, l'analyse des dépenses des départements en matière de politique culturelle montre que cette collectivité a su s'imposer comme un acteur légitime. Au-delà de son périmètre officiel (archive, lecture publique), les départements ont su mobiliser des moyens pour se doter d'une **politique de soutien à la création** d'une part, et de **soutien à l'éducation et aux enseignements artistiques** d'autre part. En moyenne, les départements consacrent à ce dernier axe environ **un quart de leurs dépenses culturelles**. Ce qui en fait comparativement, un acteur de premier plan.

Les schémas : un effet levier

L'action des départements en matière d'éducation et d'enseignement artistique résulte d'un **long processus historique** que les schémas ont su **redynamiser**. Les schémas ont ainsi favorisé une **mutualisation des moyens entre collectivités** territoriales mais aussi une gouvernance basée sur **la co-construction** et **l'expérimentation** des dispositifs. Souvent liés à l'éducation artistique, certains dispositifs fonctionnent déjà sous forme de **parcours**.

Des choix politiques avant tout... et des états des lieux aussi !

La **mise en œuvre d'un schéma** départemental des enseignements artistiques **n'est pas l'unique condition** ou le témoin d'une **politique efficiente et innovante** en matière d'éducation artistique. Certains départements proposent des dispositifs innovants en la matière, sans schéma, tandis que d'autres, bien qu'ayant un schéma, ne s'emparent pas de ces questions.

De fait, il apparaît que les **états des lieux préalables** à la construction des schémas ont joué un rôle essentiel dans la structuration des dispositifs et des schémas. Beaucoup de départements utilisent encore cet outil pour réactualiser ou évaluer leur schéma et plus largement leur politique en matière d'éducation artistique au sens large.

Signalons ici **le rôle clé des organismes départementaux¹ l'accompagnement** des conseils généraux, des collectivités partenaires et des différents opérateurs et établissements. Leur action se manifeste aussi bien dans la réalisation des **états des lieux** que dans la **conception** et la **mise en œuvre** des dispositifs, et dans certains cas des schémas eux-mêmes.

¹ Nous désignons ici l'ensemble des associations départementales de musique et de danse : ADDM, ADIAM, ADIM, etc.

Une offre qui reste encore à élargir et à structurer

L'élargissement en termes d'esthétiques et de disciplines des schémas reste encore à venir. Ceux-ci restent essentiellement **centrés sur la musique**, parfois la danse, et dans les deux cas sur les **disciplines académiques**, même si une **ouverture aux musiques actuelles** est notable, notamment dans les départements dotés de SOLIMAs.

Les enseignements spécialisés se répartissent entre monde associatif et structures publiques. Les **acteurs associatifs** jouent un rôle important et leur **nombre** dépasse souvent celui des structures publiques sur chaque territoire. Ils représentent un **vivier d'emplois**, qui reste **à structurer, et drainent** un nombre important **d'amateurs**. Les effectifs en termes **d'intervenants ou d'enseignants** restent cependant **supérieurs** dans le secteur public pour un nombre de pratiquants au moins équivalent, voire peut-être inférieur au secteur associatif. Dans le monde associatif, les conditions de travail restent difficiles pour de nombreux professeurs qui travaillent essentiellement à temps partiel.

Tandis que l'offre publique reste encore trop centrée sur la musique, l'offre associative semble plus diversifiée en termes d'esthétiques mais plus précaire en termes d'emplois.

Les **liens** entre établissements publics et structures associatives **restent encore à structurer** pour mieux **mailler** le territoire, **diversifier** l'offre et penser les **parcours d'amateurs** d'une part, et les **parcours professionnels** des intervenants d'autre part.

2. LES SCHEMAS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET LEURS DISPOSITIFS COLLATERAUX

Nous avons souhaité ne pas limiter cette étude à une évaluation de l'action des schémas départementaux en matière d'enseignements artistiques si bien qu'au final, ce sont les dispositifs en eux-mêmes qui ont retenu notre attention dans toutes leurs dimensions.

L'Éducation Artistique et Culturelle en marche

L'éducation artistique et culturelle apparaît comme un des effets collatéraux des schémas car beaucoup ont occasionné ou renforcé le développement d'actions ou d'une réflexion en ce sens. **87% des départements de l'enquête** développent ainsi des **dispositifs** en matière d'éducation artistique et culturelle. La plupart du temps, ces dispositifs sont en **lien avec l'Éducation Nationale** et les **compétences éducatives des départements**. Les publics visés sont essentiellement des **collégiens** et des **écoliers**.

Comparés aux enseignements artistiques, ces dispositifs affichent une **grande diversité** en termes de **disciplines artistiques**.

L'importance des établissements scolaires dans le lancement de ce type de projet est décisive, tout comme leur implication. Mais les **partenaires** de ces dispositifs sont très **nombreux** et la **mobilisation des artistes** en est une composante essentielle. Toutefois, les **liens avec les conservatoires** restent à **renforcer**. Ces dispositifs sont élaborés d'une manière **partagée et co-construite** entre les partenaires, notamment à partir de **concertations** sur les territoires de proximité.

Le financement de ces actions semble essentiellement **porté** par les services des **conseils généraux** et assez peu par les structures partenaires. Mais, malgré de belles réussites, ces dispositifs semblent **difficiles à pérenniser** tout comme l'indique leur faible contractualisation (42%).

La dynamique des enseignements artistiques

Clairement, les **schémas** sont venus **légitimer l'action des départements** en matière d'enseignements artistiques et **renforcer** la dynamique du Plan Landowski des années 1960. En effet, la très grande majorité des départements de l'enquête (**80%**) **avaient déjà investi cette question avant 2004**, certains même depuis les années 1970. Des schémas ont d'ailleurs été adoptés avant la loi, le plus ancien recensé remontant à 1986.

La loi de 2004 a permis **une extension des schémas** à la plupart des départements même si certains n'en sont toujours pas dotés (environ 14%). D'ailleurs, le schéma n'est pas une condition restrictive à l'organisation d'une politique de soutien aux enseignements artistiques. Certains départements sans schémas n'en mènent pas moins des actions pertinentes, tandis que d'autres, bien qu'ayant voté un schéma, se sont contentés de transformer les systèmes de dotations préexistants sans restructurer ni dynamiser l'offre de leur territoire.

Pour ceux qui en ont fait le choix, le schéma reste un outil pertinent pour **créer une vraie dynamique territoriale** et faire **bouger les lignes** en matière de **dispositifs**, de **disciplines** enseignées et de **méthode d'enseignement**. Mais aussi pour **élargir** le

périmètre initial des schémas aux **pratiques des amateurs** (71% des cas) et à **l'éducation artistique et culturelle** (71% des cas).

Cependant, les **difficultés** qui restent sont de plusieurs ordres. D'abord, l'ouverture et la **diversification des disciplines enseignées** restent encore à venir dans des schémas largement dédiés aux musiques et aux danses académiques. Ensuite, les difficultés à **contractualiser les dispositifs** avec les partenaires restent encore bien présentes. Enfin, la **structuration de l'offre** sur les territoires a été avancée, mais reste à **poursuivre**, notamment avec le monde **associatif**.

Toutefois, un **début d'évaluation** des établissements à partir de critères qualitatifs marque d'emblée la vocation plus large des schémas départementaux des enseignements artistiques à **faire des ponts avec les autres dispositifs** des politiques culturelles des départements mais aussi avec leurs **autres politiques publiques** (éducation, santé, social, tourisme...).

Au final, le schéma apparaît comme un instrument de politique publique efficace mais, comme tout outil, son efficacité dépend de la manière dont on l'utilise.

Pratiques amateurs et éducation... populaire !

83% des départements de l'enquête mettent en œuvre des dispositifs d'accompagnement des **pratiques amateurs**. Ces dispositifs ont été **renforcés à partir de 2005** puisque 53% des départements de l'enquête ont mis ce type de dispositifs en place après cette date. On peut donc parler d'un **effet collatéral des schémas** des enseignements artistiques. Nombre de ces dispositifs s'inscrivent d'ailleurs dans les schémas. C'est sans doute la raison pour laquelle ces actions restent encore principalement **consacrées à la musique**.

Le **partenariat avec les structures d'éducation populaire** est ici essentiel, puisque 89% des départements de l'enquête conventionnent ces dispositifs avec des structures ou fédérations d'éducation populaire. Toutefois, les départements apparaissent comme les **seuls soutiens financiers** de ces dispositifs.

Les Arts Visuels : une opportunité à saisir

Abordés de manière plus qualitative, les Arts Visuels apparaissent comme un **secteur très inégalement abordé** d'un département à l'autre. Nous identifions **cinq causes** possibles à ce phénomène : (1) une **absence** de l'intégration des Arts Visuels dans la loi de 2004 ; (2) une **faible structuration** du secteur et de ses enseignements ; (3) une **absence de statut** professionnel des plasticiens ; (4) un **nombre limité d'écoles** d'art et une action essentiellement tournée vers les adultes ; (5) une **implication inégale** des départements dans les **schémas** d'enseignement artistique.

Pourtant, les arts visuels représentent une opportunité de **renforcer le lien** entre enseignements, éducation artistique et lieux patrimoniaux, notamment parce que les départements en ont la charge. Cela permettrait notamment de **renforcer l'intégration** des Arts Visuels dans les **parcours d'éducation** artistique et culturelle. C'est une opportunité pour les départements de fonder des initiatives nouvelles sur ce plan.

Enfin, il y a aujourd'hui un véritable **enjeu social d'éducation à l'image** que les arts visuels peuvent nourrir.

La création artistique comme « ressource »

94% des départements de l'enquête mettent en œuvre des dispositifs de soutien à la création et à la diffusion artistique. C'est désormais une implication affirmée et légitime des départements en la matière, qui remonte, en moyenne, au **début des années 2000**. Si les critères de l'État restent encore importants, on constate une **autonomisation progressive** des départements en matière **d'expertise artistique**. Le soutien apparaît ici très **orienté** sur les **esthétiques contemporaines**, les musiques amplifiées, le jazz, et les Arts plastiques, et peu sur les arts nouveaux (cirque, Arts de la rue, marionnette) ou populaire (dances urbaines, traditionnelles ou du monde).

Les dispositifs mis en œuvre le sont en **concertation** avec les acteurs du territoire, et cette politique de soutien à la création et à la diffusion apparaît ici comme **une ressource pour les autres dispositifs**, notamment **l'éducation artistique** et culturelle. Le département joue ici un rôle de **coordination** des autres collectivités territoriales : région, communes mais sans partenariats avec autres départements. D'ailleurs, les dispositifs auxquels participent les départements semblent **financés essentiellement par les partenaires**, dans une logique de **mutualisation**.

Transversalité, expertise, socialisation... les multiples voies de l'action culturelle

69% des départements de l'enquête travaillent à **plus de transversalité de leurs politiques publiques**. Des dispositifs liant **culture, éducation, social, jeunesse** et plus rarement tourisme ont été favorisés par le développement des schémas départementaux des enseignements artistiques et notamment par les états des lieux préalables. Dans certains cas, cette inter-sectorialité a favorisé le développement **d'actions transversales** voire, dans des cas plus rares, des services ou des missions transverses. Dans certains cas, cette inter-sectorialité a permis d'engager une **réflexion** sur une remise à plat de **l'ensemble des politiques publiques départementales** (cf. l'expérimentation des droits culturels des individus qui prônent une meilleure prise en compte des destinataires des politiques publiques).

Une large majorité des départements (**81%**) ont développé de véritables compétences en matière **d'ingénierie culturelle** pour **expertiser, accompagner et structurer** les acteurs et les collectivités des territoires dans des domaines divers : **formation, diagnostic, accompagnement** des porteurs de projet à la mise en œuvre... Le rôle des **associations départementales** est ici essentiel. La **concertation** est également une dimension essentielle de cette activité.

La proximité avec les politiques sociales des départements de notre enquête a invité **78%** d'entre eux à développer une réflexion autour du **rôle socialisateur de la culture**, en favorisant des dispositifs **culture et lien social** à destinations des **publics des politiques obligatoires des départements** (insertion, enfance, jeunesse, éducation...). Les **structures d'enseignements artistiques**, en lien avec les schémas, jouent ici un **rôle important** tout comme l'ensemble des opérateurs culturels du territoire. Et le département a sans doute ici un **rôle structurant** pour l'action des **communes** et des **groupements de communes**. Il existe toutefois de **réelles difficultés à contractualiser** ces dispositifs (43% le font) et à les pérenniser.

De même, la prise en compte de l'**accessibilité** a sans doute été accélérée par les schémas. **62% des départements** de l'enquête agissent en ce sens en partenariat avec les structures ressources du département malgré des difficultés à contractualiser (43%) là encore ces actions.

Tableau synthétique

AXES	CG QUI FONT	AVANT SCHEMA	PARTENAIRES	MISE EN ŒUVRE	BUDGET MOYEN	% CG
Formation	67%	48%	Associations départementales	Concertation / Schéma	27 627 €	41%
Intersectoriel	69%	22%	Jeunesse, éducation, social			
Ingénierie Culturelle	81%	76%	Associations départementales	Concertation	154 000 €	57%
Culture et lien social	78%	33%	Structures d'enseignements artistiques ; Opérateurs culturels, du social, de la santé, du travail	Partenariat	111 500 €	50%
Culture et handicap	62%	36%	Associations départementales / Opérateurs du handicap	Partenariat	37 000 €	73%
Education artistique	98%	46%	Structures d'enseignements / Education nationale / Opérateurs culturels / Artistes	Appels à projet / Concertation	400 800 €	87%
Enseignements artistiques	96%	80%	Communes / Structures d'enseignements	Schéma	2 471 987 €	35%
Pratiques amateurs	83%	76%	Education populaire	Subvention	101 747 €	88%

3. LES ENJEUX MULTIPLES DE LA FORMATION

Nous avons choisi de consacrer une partie entière de ce rapport à la question de la formation tant il nous a semblé au fil de nos avancées que ce sujet cristallisait les enjeux d'avenir des politiques d'éducation et d'enseignement artistiques.

La formation : un rouage de l'effet structurant des schémas

67% des départements de l'enquête mettent en œuvre des **actions de formation** à destination des acteurs de la culture. 76% de ces dispositifs se déroulent dans le cadre des **schémas**. La loi a eu ici un effet moteur puisque 64% des départements ont initié ce type de dispositif après 2005. Ces formations visent principalement des **enseignants**, des personnels **encadrants les amateurs** et des **artistes** professionnels. L'enjeu de la formation est ici de **faire évoluer** les équipes, les enseignements et les modes de travail au sein des établissements d'enseignement. Il s'agissait aussi de faire face à l'arrivée de nouvelles catégories de personnels comme les musiciens intervenants en milieu scolaire (DUMIstes).

Toutefois et malgré ces enjeux, les **moyens consacrés** à ces dispositifs apparaissent comparativement **faibles**.

Ces dispositifs sont le plus souvent construits en **concertation** avec les structures bénéficiaires et en accord avec les **objectifs structurants du schéma**. Et les **associations départementales** jouent un rôle central sur cette question en tant qu'**opérateurs** ou **animateurs** des réseaux de formation.

Les établissements d'enseignement artistique face aux mutations contemporaines

La qualité des enseignements artistiques repose sur la capacité des dispositifs départementaux à **faire évoluer l'organisation**, la **culture pédagogique** et le **modèle économique** des **établissements d'enseignement artistique**. Avec l'arrivée d'une nouvelle génération de directeurs plus ouverts aux enjeux pédagogiques et à l'intégration de publics différenciés, la **structuration de réseaux professionnels** capables de mobiliser et de sensibiliser les acteurs devient essentielle. En effet, on constate une **prise de conscience** des enjeux contemporains très **inégaux**, qu'il s'agisse des enseignants et des directeurs de conservatoires ou des communes et des intercommunalités, comme, par exemple, la nécessité de penser le rayonnement des établissements sur un territoire plus vaste que celui de la commune ou de l'intercommunalité pour répondre aux enjeux de service public et à l'aménagement du territoire dans un contexte économique peu favorable.

Il existe toutefois des réseaux d'acteurs mobilisés autour de **l'évolution des modes de transmission**, et de **réels progrès** en matière de pédagogie, comme le montrent les travaux du groupe de Recherche en Pédagogie Musicale (RPM) même si ces avancées restent encore peu partagées.

Il apparaît désormais urgent de **refonder les enseignements artistiques**, notamment en **sortant** du coûteux **face-à-face pédagogique** et de la course à la technique, pour **développer la créativité** et les **pratiques collectives** ; en pensant les **parcours** et l'autonomie des élèves ; en **décloisonnant les disciplines** et les esthétiques ; et en

valorisant l'**expérimentation** pédagogique et le **travail en réseau** de tous les opérateurs culturels, éducatifs et sociaux des territoires.

L'Éducation Artistique et Culturelle : une question de formation ?

De ce point de vue, la **formation** des acteurs s'impose comme une **condition incontournable** au développement d'une **politique** ambitieuse et généralisée **d'éducation artistique et culturelle**. Le **système actuel** de **formation** professionnelle et de formation continue des enseignants apparaît largement **insuffisant** pour sortir des filières instrumentales cloisonnées ; reconnaître les disciplines d'érudition ; et être au plus près des pratiques et des attentes des jeunes générations.

L'enjeu consiste à se donner les moyens de **généraliser** les dispositifs de formation existants. Mais aussi de **construire des réseaux professionnels** et d'intégrer les dispositifs de formation dans une **logique d'aménagement du territoire** en **poursuivant** le développement des **schémas** qui ont participé à l'amélioration de la qualification des personnels.

Mais cela impose aussi de penser de véritables **plans de formation** au-delà des dispositifs ponctuels.

L'Éducation Artistique et Culturelle : un cadre général pour les politiques publiques ?

Les **dispositifs intersectoriels** développés par certains départements **anticipent** la notion d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, en favorisant la construction de **parcours**, et en **multipliant les opportunités d'accès à la culture** pour des publics différents (élèves, bénéficiaires des minima sociaux, malades...).

Les formations doivent permettre d'agir sur tous les niveaux (formation, éducation, savoir, culture...) pour renforcer les parcours et l'intégration des individus à ces parcours. Grâce à une formation renouvelée des acteurs, les **enseignements artistiques spécialisés** pourraient constituer une **étape importante des parcours** d'éducation artistique et culturelle. Dans ce contexte, le **conservatoire** avec un modèle revisité pourrait devenir un **outil central** d'une politique d'éducation artistique et culturelle.

L'enjeu est donc de **préparer les intervenants** pour agir, faire face à ces nouveaux défis et **optimiser les moyens engagés**.

4. LES EFFETS EN TERMES DE POLITIQUES PUBLIQUES

Au moment de l'écriture de ce rapport, nous sommes confrontés à une série de réformes en préparation ou en cours d'application qui ont donné un écho singulier à nos réflexions. Il s'agissait de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) et de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle.

Les enjeux par rapport à la décentralisation

Dans la perspective d'un **nouvel acte de décentralisation** où la place, le rôle et le nombre des départements seraient modifiés, se pose la question du **devenir de l'ensemble des politiques et dispositifs** que nous venons d'évoquer. Aussi, ce sont avant tout des questions que nous avons voulu formaliser ici, notamment en imaginant le **transfert** de ces missions vers d'autres échelons territoriaux.

Trois axes de réflexion nous paraissent essentiels :

D'abord, la question de la **transversalité** au sein des **politiques culturelles**. Les schémas ont mis en évidence les **liens** que les **enseignements** artistiques entretiennent avec les dispositifs **d'éducation** artistique, de pratiques **amateurs** ou de soutien à la **création** par exemple. Quelle collectivité a aujourd'hui les **ressources** et la **volonté** pour intervenir sur **l'ensemble de ces niveaux** et poursuivre la **structuration** des schémas ?

Ensuite, la question de la **transversalité** au sein des **politiques publiques** en général. Les schémas ont également montré les liens que les enseignements artistiques entretiennent avec les politiques **d'éducation** d'une part mais aussi avec les politiques **sociales**. Notamment dans l'opportunité qu'elles offrent **d'attirer de nouveaux publics** et de **structurer des parcours** d'éducation artistique tout au long de la vie. Quelle collectivité a aujourd'hui les **moyens** et les **compétences** pour mettre en place des politiques d'éducation artistique et culturelle de **manière transversale** (éducation, culture, social) ?

Enfin, la question de la **formation**. C'est une question d'avenir face à un **secteur** qui nécessite d'être profondément **réformé** mais qui implique d'être **structuré par des réseaux** professionnels actifs et créatifs. Si la formation professionnelle relève aujourd'hui des compétences régionales, notre étude révèle **l'importance de la proximité** entre acteurs et collectivités pour **identifier les besoins** de formation mais aussi **structurer les dispositifs** et **animer** ces **réseaux** professionnels. Les régions, et a fortiori les nouvelles régions élargies, sauront-elles préserver cette proximité nécessaire à la mise en œuvre d'une formation continue réactive et adaptée aux enjeux de territoires diversifiés ?

Face à toutes ces questions, nous sommes convaincus de la **nécessité de maintenir un niveau intermédiaire** pour coordonner, expérimenter et structurer les dispositifs, les collectivités et les opérateurs, qu'il prenne ou non la forme d'une collectivité.

Les enjeux par rapport à l'Éducation Artistique et Culturelle²

Aujourd'hui, les dispositifs d'éducation artistique et culturelle se concentrent principalement sur les enfants, parfois hors temps scolaire, mais essentiellement encore pendant le temps scolaire. Les autres âges de la vie sont pour le moment délaissés alors que bien souvent, les amateurs, par exemple, pratiquent tout au long de leur vie.

L'enjeu central nous semble ici d'étendre la réflexion sur la formation, sur l'apprentissage au long cours, comme une composante essentielle de la vie quotidienne. C'est, en son temps, un référentiel fort de l'éducation populaire où aux côtés des structures formelles de l'Éducation Nationale existent d'autres formes d'apprentissage, de formation, d'émancipation tout au long de la vie.

En tant que projet de société, l'éducation artistique et culturelle réactive cette idée que l'on peut apprendre en permanence et donc que l'on peut aussi constamment apprendre à apprendre. Ce qui est vrai pour les destinataires d'une politique d'éducation artistique et culturelle l'est également pour les encadrants, les formateurs, les enseignants, les médiateurs. Au-delà d'une vraie politique de formation continue pensée en ce sens, il s'agit aussi selon nous d'intégrer les transformations de la société contemporaine pour que le système éducatif élargi reste un puissant moteur d'intégration sociale. Les mutations qu'opèrent les nouveaux outils numériques en termes de production de connaissances, de créativité, de production, de transformation et d'hybridation des formes artistiques et culturelles et de leurs modes de reconnaissance, invitent à repenser les outils pédagogiques et la productivité individuelle.

Mais une des étapes de ce changement de paradigme, passe aussi par une revalorisation de la posture du formateur, de l'éducateur, du transmetteur, de l'enseignant pour lui donner une légitimité, certes complémentaire mais bien distincte, de celle de l'artiste ou du professionnel de tel ou tel secteur.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit, par un projet d'éducation artistique et culturelle globalisé, de parvenir à construire une véritable chaîne de coopérations et de sensibilisations qui trace un continuum entre les arts, les étapes et les âges de la vie.

Un nouveau référentiel pour la culture ?

Depuis 50 ans, les politiques culturelles sont bâties autour d'un référentiel : celui de l'offre dans une logique descendante et sectorialisée.

Dans certains départements, l'expérience des schémas a permis de développer une véritable politique **d'aménagement culturel** du territoire en tenant compte des **bassins de vie** et de l'existence d'équipements structurants. Ces expériences ont favorisé une véritable **co-construction** des politiques publiques entre collectivités d'échelons différents, à travers des dispositifs très variés tels que ceux que nous avons présentés dans la première partie de ce rapport, et très souvent dans un esprit de **concertation** soucieux de répondre aux **besoins des populations**.

La nécessité d'un chef de file, d'un **animateur territorial à échelle humaine** capable d'identifier les besoins et de **structurer** efficacement les **ressources** d'un territoire tout en **dépassant les enjeux internes** ou concurrentiels des collectivités apparaît clairement.

² Article 6 de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

L'exemple des droits culturels³ est une expérimentation intéressante pour inviter à plus de **transversalité** dans les politiques publiques et à davantage **intégrer les usagers** dans la construction de ces mêmes politiques.

³ Les **droits culturels** visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007).

Cette déclaration propose une définition de la culture qui met la personne au centre et replace l'enjeu de la diversité culturelle en face de la finalité ultime des droits de l'homme : la dignité humaine.

Les articles de cette déclaration définissent les droits culturels comme suivant :

- Identité et patrimoines culturels
- Références à des communautés culturelles
- Accès et participation à la vie culturelle
- Éducation et formation à la culture
- Information et communication autour de la culture

et fixe un cadre d'exercice de ces droits fondamentaux.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Conclusions

En guise de conclusion, nous souhaitons mettre en exergue les principaux enseignements de notre travail d'observation.

Des dispositifs efficaces s'ils sont portés et partagés

D'abord, une action politique est possible, même avec des moyens limités, à conditions qu'ils soient portés, partagés et placés aux bons endroits. Quand nous disons « portés », nous pensons à l'importance des personnes, à leurs **engagements individuels** au service du collectif, et nous voudrions ici rendre hommage aux professionnels engagés, convaincus, qui traduisent en actions des décisions politiques portés par des élus courageux. Leur capacité de **fédérer**, de **décupler** les moyens par un engagement mué en force de conviction est la condition des réussites politiques. Ceci nous renvoie aux questions de **formations** des professionnels mais aussi des élus.

De la bonne distance

Ensuite, la nécessaire « neutralité » qui n'est envisageable qu'en plaçant les acteurs à la bonne distance, ce qui nous renvoie à la question de la réforme territoriale, avec, ne le cachons pas, quelques inquiétudes. La bonne distance, c'est justement celle de **l'espace interstitiel ou intermédiaire**, qui sépare et qui réunit des collectivités, et qui permet **l'expérimentation, l'ajustement, la concertation et la co-construction**. Bref, autant de dimensions à l'œuvre dans les dispositifs innovants que nous avons observés et qui sont une composante incontournable d'une éducation artistique et culturelle généralisée. C'est à cette condition que peuvent être actionnés, animés des **réseaux** d'acteurs et de professionnels qui participent à **l'aménagement** culturel des territoires.

La culture au croisement des politiques publiques, la culture comme lien

A la faveur des débats sur la place de la culture, de l'analyse des résultats souvent décevants des politiques culturelles menées depuis 50 ans, notamment en matière de démocratisation, la prise de conscience que la **culture** n'est pas un domaine politique parmi d'autres, mais un **lien**, un **vecteur efficace** et nécessaire d'une **politique tournée vers l'homme**.

La Culture est dans la vie. Elle n'est pas une partie de la vie. Elle est **l'expression de la partie créative**, imaginative de l'être humain. Elle est l'expression même de son **humanité**. Il n'y a pas du patrimoine et de la création quelque part à côté du reste, mais une manière pour l'homme de regarder son passé, son présent et son futur, et d'agir sur ce passé en pratiquant le « Voir », et l'« Interpréter » mais aussi le « Faire » (selon les propositions de Marie-Christine Bordeaux et François Deschamps) et donc **agir** dans le présent pour contribuer à la **construction** du futur.

En matière de politique publique, la question peut donc être posée de l'identification d'une politique culturelle, ou bien de celle du **croisement de politiques**, notamment éducatives et sociales dont la **culture** serait un des principaux **leviers d'action**. D'autant qu'une politique sociale comprend presque obligatoirement une dimension éducative.

Ainsi, de même que la « multitude » constituerait la véritable richesse de l'économie nouvelle et numérique, la prise en compte des droits culturels pourrait être la nouvelle valeur de l'action publique, donnant la parole aux **citoyens** qui sont à la fois **destinataires** et **porteurs des contenus**. Plusieurs départements ont engagé ces croisements, ou plutôt ont enrichi leurs politiques sociales et éducatives d'une dimension culturelle. La politique culturelle devient ainsi, au-delà de ses propres enjeux, un **outil**, un **levier**, pour démocratiser et **mieux faire du social**, de **l'éducation**, de la **santé**... Ces départements ont ainsi saisi une opportunité pour investir le champ culturel en en faisant le vecteur de leurs politiques sociales et éducatives. Avec de très beaux résultats.

Perspectives

Un territoire adapté

Pour mener à bien ces politiques culturelles, il apparaît nécessaire de préserver une échelle de territoire adaptée – qui correspond grosso modo aux **actuels territoires départementaux** – afin de favoriser le contact et la **rencontre** entre les acteurs, de faciliter les échanges et les **synergies**, de poser des **diagnostics** concertés et d'engager des **dispositifs adaptés** aux réalités hétérogènes des territoires, **d'expérimenter** des solutions **innovantes** et **partagées**, mais aussi **d'accompagner** les collectivités (communes ou intercommunalités) encore peu structurées et favoriser, par la **mutualisation** et la **coconstruction**, une dynamique territoriale élargie.

Poursuivre

Ceci implique de poursuivre la mise en œuvre de **dispositifs de soutien global** au spectacle vivant, aux arts visuels, à l'enseignement et à l'éducation artistique et culturelle, donc à la création et à la diffusion. Les Départements ont élaboré leurs **propres critères** qui permettent d'étendre le champ de l'action publique, en **relativisant les habituels critères d'excellence initialement défendus par le Ministère de la Culture**. Les acteurs cherchent à combiner ces critères tout en s'adaptant aux territoires. Ils gagnent ainsi la reconnaissance institutionnelle. La **pérennité** de ces acteurs est donc actuellement en jeu.

Réorienter l'action culturelle

Pour ce faire, il faut engager une **réorientation des finalités de l'action culturelle** en développant la capacité de celle-ci à être un **levier d'autres politiques publiques** : sociales et éducatives. Tout en tenant compte des droits culturels des individus, ceci implique de repenser le rôle de la culture **tout au long de la vie** dans sa capacité **socialisante** et **émancipatrice**, notamment au travers des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle **affranchis des logiques sectorielles** de l'action publique.

Former et ouvrir

Engager une **politique de formation** qui sera le principal levier d'action de ces politiques, et contribuer à **repenser** le modèle **pédagogique** et donc **économique** des **établissements** d'enseignement artistique. Faire en sorte que les établissements d'enseignement artistique **s'ouvrent** encore davantage à des **esthétiques diversifiées**, et aux arts visuels, et de manière pleinement intégrée et **décloisonnée**.

Débattre sur la notion de culture et renouer avec l'Éducation populaire

Engager un profond **débat** sur la notion de culture, qui réunisse les **acteurs sociaux et culturels** de tous les secteurs de **la vie publique**, pour réhabiliter la **culture comme outil** des politiques publiques et non plus uniquement comme fin des politiques publiques... Produire collectivement un **nouveau référentiel** de politique publique autour de la notion de **culture élargie** pour sortir des sentiers de dépendance, **s'émanciper du cadre intellectuel de l'État** dans sa définition de l'action culturelle, tout en prenant à bras le corps la **dimension territoriale** de l'action publique, c'est-à-dire de **proximité**, de **dialogue** et **d'exercice de la démocratie partagée**, où les **collectivités** locales ne sont donc plus les opérateurs attentifs d'une politique décentralisée mais bien à la fois le **moteur et la courroie de transmission** entre les **citoyens et l'État**.

Observer

Et enfin, inciter les territoires à **se doter d'observatoires** de la vie culturelle, partout où ils n'existent pas⁴. En effet, même si certains territoires ont investi la question de l'observation, ils sont encore peut nombreux, et cette question reste partiellement traitée. L'observatoire est pourtant un enjeu structurant pour le développement de politiques culturelles territorialisées qui gagnerait à se développer et à se structurer. A la fois, pour **sortir d'une mesure exclusivement quantitative** de la **fréquentation des équipements** culturels, pour favoriser le **débat permanent** entre les **acteurs privés et publics** des politiques publiques sur un **territoire**, sur les pratiques et les dispositifs pertinents sur un territoire donné, mais aussi pour favoriser **l'expérimentation** et le **lien** entre **acteurs, ressources et population**.

⁴ Certaines régions sont dotées d'observatoires culturels via des agences régionales, telles ARTECA en Lorraine, ORACLIM en Limousin ou encore ARCADE en PACA. Certaines associations départementales s'emparent également de ces missions de diagnostic ou d'observation.

BIBLIOGRAPHIE

- Bordeaux M.-C., Deschamps F., 2013, *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse, Éditions de l'attribut.
- Bouchard J., Gandolfi S., Meyer-Bisch P. (dir.), 2014, *Les droits de l'homme : une grammaire du développement*, Paris, L'Harmattan.
- Bourdieu P., 1964, *L'Amour de l'art. Les musées et leurs publics*. Paris, Minuit.
- Bourdieu P., 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement de goût*. Paris, Minuit.
- Caune J., Bordeaux M.-C., Mervant-Roux M.-M. (dir.), 2011, *Le Théâtre des amateurs et l'expérience de l'art. Accompagnement et autonomie*, Montpellier, L'Entretemps.
- Chantepie Ph., 2008, « L'intercommunalité culturelle : un état des lieux », *Culture études*, 5, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication : <http://www2.culture.gouv.fr/deps/fr/2008-5interco.pdf>
- Chauvel L., 1998, *Le destin des générations*, Paris, PUF.
- Chauvel L., 2006, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, La République des Idées.
- Colin N., Verdier H., 2012, *L'âge de la multitude – Entreprendre et gouverner après la révolution numérique*, Paris, Armand Colin
- Collectif RPM, 2012, *Enseigner les musiques actuelles*, Paris, RPM Éditions.
- Coulangeon Ph., 2005, *Sociologie des pratiques culturelles*, Paris, La Découverte.
- Delvainquière J. C. (et al.) 2014, « Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010 : 7,6 milliards d'euros pour la culture », *Culture et chiffres*, n°3 : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2014/Les-depenses-culturelles-des-collectivites-territoriales-en-2010-CC-2014-3>
- Delvainquière J. C. et al. « Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010.
- Djakouane A., 2005, *Les publics de la Scène Nationale de Cavillon*, Rapport d'étude SHADYC, EHESS-Marseille.
- Djakouane A., 2012, *Les parcours de professions artistiques et culturelles en Languedoc-Roussillon*, Rapport d'étude OPPIC pour LégiSpectacle.
- Djakouane A., 2014, « Le territoire du spectateur. Changement d'échelle et décentralisation théâtrale », *Pôle Sud. Revue de science politique de l'Europe Méridionale*, n°41.
- Djakouane A., Aprill C., Nicolas-Daniel M., 2013, *L'enseignement des danses du monde et des danses traditionnelles*, Paris, L'Harmattan.
- Djakouane A., Lalanne V., Populus D., Hossein-Pouyanfar P., 2012, *Les pratiques théâtrales non-professionnelles*, Rapport Culture Partagée pour la DGCA du Ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Theatre-spectacles/Dossiers/La-pratique-theatrale-des-amateurs> ;
- Djakouane A., Négrier E. , 2011, *Les publics des Scènes Croisées de Lozère*, Rapport d'étude – OPPIC-Observatoire de la Culture.

- Djakouane A., Négrier E., 2011, *La culture pour chacun en Languedoc-Roussillon*, Rapport d'étude OPPIC-CNRS pour la DRAC Languedoc-Roussillon.
- Djakouane A., Négrier E., 2011, *Les publics des scènes croisées de Lozère*, Rapport d'étude OPPIC-CNRS pour ADDA-Scènes Croisées de Lozère.
- Djakouane A., Négrier E., Jourda M., 2010, *Les publics des festivals*. Paris, Michel de Maule.
- Donnat O., 2009, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*. Paris, La Documentation Française.
- Eidelman J., Céroux B., 2009, « La gratuité dans les musées et monuments en France », *Culture étude*, 2009-2.
- Menger P.M., 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, La République des Idées.
- Peugny C., 2009, *Le déclassement*, Paris, Grasset.
- Saez J.-P., 2010, « Emploi artistique et culturel et formation », in P. Poirrier (dir), *Politiques et pratiques de la culture*, Paris, La Documentation Française.
- Urfalino Ph., 1996, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette ; Ph. Henri, 2014, *Un nouveau référentiel pour la culture ? Pour une économie coopérative de la diversité culturelle*, Toulouse, Éditions de l'Attribut.